



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 février 2021
Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : M. Régis FORESTIER, Maire, Xavier BOSSUT, Sophie CURDY, Christine GABARROU, Cyrille JEAN, Nathalie GILSON, Séverine DESESQUELLES, Patrick DUNAND, Didier JANCART, Elise MOGEON, MAURE Nicolas, Daniel MERCIER, Christine BUCHARLES, Arnaud ESNAULT

Absent : néant

Excusés : Jean-François GAUDIN – Mélissa BERTHAUD – Nadine MONTFORT – Sophie VERKARRE – Arnaud MAGREZ (présent à partir de la délibération N° 4),
Mme Séverine DESESQUELLES a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal décide d'instaurer pour le personnel communal le versement d'une prime exceptionnelle non reconductible de 500 €, laquelle sera proratisée en fonction du temps de travail de chaque agent.
- 2) Il autorise le maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal, avant le vote du budget primitif 2021 (hors le capital de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 330 948,29 € et sur le budget eau-assainissement les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 79 378,54 €.
- 3) Il adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus d'un montant égale à 2,5 % du montant des indemnités de fonction.
- 4) Dans le cadre de la sensibilisation à la gouvernance partagée et la démocratie participative, il accepte l'offre de l'organisme Instant Z se montant à 750 € TTC.
- 5) Il accepte de verser à l'Association « Les Petits Montagnards » une avance de 13 000 € sur la subvention 2021 afin de faire face notamment aux charges de personnel.
- 6) Il décide de renouveler le bail de location à la section locale des Moniteurs de ski de Sommand pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2020 et fixe à 326,87 € le loyer mensuel et à 87,00 € la participation mensuelle aux charges.
- 7) Il fixe le montant de la participation financière annuelle des familles : pour les enfants scolarisés au Collège Jacques BREL à Taninges : aucune participation, le service étant intégralement subventionné par la Région, pour les enfants scolarisés au groupe scolaire Justinien RAYMOND : 50 € par enfant.
- 8) Il émet un avis favorable au projet de modification simplifié N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de ONNION.
- 9) Il accepte les demandes de branchement au réseau d'eau communal présentées par :
 - Mme JACQUARD Virginie (243 Route de Maillet)
 - Mme CHORON Simone (Le Clos Lyna - Les Vagnys)
 - Mme FRANCOIS Aurélie (Le Clos Lyna - Les Vagnys)

Le Maire,
Régis FORESTIER

